PARIS BATIGNOLLES AMÉNAGEMENT

0)

SAINT-VINCENT-DE-PAUL

COMPTE-RENDU DE L'ATELIER 3 : FORMALISATION DE L'ANNEXE CITOYENNE

ΑТ

02/07/2018

Note d'ambiance :

La troisième séance de l'atelier de participation sur le Super-Equipement du projet Saint-Vincent-de-Paul s'est tenue le lundi 2 juillet de 19h à 20h30 à la Lingerie.

26 personnes ont participé à cet atelier.

La soirée s'est déroulée en trois temps pour :

- Valider collectivement le compte-rendu de la 2^{ème} séance
- Prendre connaissance, ajuster et compléter l'annexe citoyenne
- Approfondir 3 sujets pas ou peu abordés lors de la dernière séance : les circulations au sein du Super-Equipement ; la mutualisation des espaces ; les cours de récréation

Les discussions se sont organisées de manière libre et informelle au fur et à mesure des sujets abordés. Les propositions recueillies alimentent la première ébauche de la contribution citoyenne.

Introduction

Paris Batignolles Aménagement, introduit la séance en indiquant que toutes les informations concernant le projet Saint-Vincent-de-Paul sont accessibles depuis le site Internet de Paris Batignolles Aménagement à l'adresse suivante : www.paris-batignolles-amenagement.fr:

:

- Les compte-rendus de la concertation préalable
- Les « Actualités » sur la page d'accueil
- Le dossier réalisé en juin 2018 pour la Conférence « Faire paris autrement » et sa vidéo associée
- Lien vers le blog du projet Saint-Vincent-de-Paul

,

une page Facebook sera bientôt mise en ligne.

1/ Validation du compte-rendu de la 2ème séance

Le compte-rendu de la précédente réunion a été transmis par mail aux participants quelques jours avant le 2 juillet. Ces derniers demandent quelques ajustements et précisions. Lors de la 2^{ème} séance, les personnes présentes étaient réparties en trois équipes. Chacune devant esquisser son projet d'aménagement du Super-Equipement.

Bilan de la restitution du projet de l'équipe rouge :

- La localisation du restaurant d'été et de la serre, n'a pas été déterminée de manière précise par les membres de l'équipe rouge, hormis sa situation au R+2. L'équipe propose de les placer de manière à générer le moins de nuisances sonores possibles pour les riverains.
- Une participante souhaite que le compte-rendu souligne de manière plus évidente l'importance de prévoir un espace pour les enfants polyhandicapés au sein du Super-Equipement afin de créer une mixité entre ces enfants et les autres publics, favorisant des temps communs de travail.

2/ Découverte et ajustement de l'annexe citoyenne

A partir des projets imaginés par les 3 équipes lors du « Jeu du programmiste », l'agence de concertation Palabreo a rédigé une première version de la contribution citoyenne qui sera annexée au cahier des charges des architectes. Cette première version du document a été présentée aux participants, suivis d'une séquence de questions/ ajustements.

La méthode de rédaction de l'annexe citoyenne fait émerger des point de débat entre les participants :

 Pour certains, la rédaction trop factuelle et exhaustive, ne permet pas de dégager des orientations claires, les différentes propositions s'annulant finalement les unes les autres. D'autres pensent qu'il ne faut pas gommer la richesse des échanges et des idées en ne faisant apparaître que les consensus, les idées minoritaires pouvant aussi contribuer à la réflexion des architectes.

Sur la présence d'un espace pour les parents, les participants souhaitent que la rédaction soit plus affirmative : « Il faut un espace pour les parents ».

- Timothé TURQUIN de l'agence Alphaville précise : cet espace particulier, qu'il soit mutualisé ou non, n'existe pas dans le programme cadre de la ville de Paris, et n'apparaitra donc pas dans les préconisations techniques de l'appel d'offre. Il s'agit d'un élément programmatique qui pourra venir qualifier les 500 m2 d'espaces bonus. La contribution citoyenne apportera donc sur ce point une véritable plus-value.
- le local pour la communauté éducative est vivement souhaitée et doit être mis en exergue dans l'annexe citoyenne. Une citoyenne enseignante confirme la nécessité de cet espace.

Enfin, le statut de la contribution citoyenne et sur le calendrier de l'appel d'offre qui va être lancé est précisé :

Les participants souhaitent notamment identifier plus précisément l'acteur auquel ils adressent leurs idées et veulent connaître la méthode de sélection de leurs idées, de manière à rédiger le plus pertinemment possible l'annexe citoyenne.

- Timothé TURQUIN de l'agence Alphaville explique : un certain nombre d'éléments restent aujourd'hui ouverts à la réflexion notamment les espaces Bonus et la manière dont les espaces communs vont être valorisés. De plus, aucun des 3 projets réalisés dans le cadre du jeu de du programmiste, n'est faisable en l'état. Les concepteurs utiliseront l'annexe citoyenne et les CR complets des ateliers de concertation comme des pistes pour alimenter leur projet.
- Anne CARNAC, chef du projet Saint-Vincent-de-Paul à PBA sur l'appel d'offre : il sera constitué des éléments du programme et de l'annexe citoyenne. Les projets proposés par les différentes équipes seront analysés au regard d'une grille assurant leur conformité avec l'ensemble des documents techniques, et montrant une réelle inspiration des propositions citoyennes. Une restitution la plus complète possible des différentes contributions citoyennes a donc un intérêt réel. Au sujet du calendrier, l'objectif est de lancer l'appel d'offre dès à présent afin que quelques équipes soient retenues à l'automne 2018, pour désigner un projet lauréat au printemps 2019. Le cahier des charges sera transmis aux équipes sélectionnées en octobre.

Synthèse

Les participants se mettent d'accord sur une rédaction de la contribution citoyenne qui, tout en conservant l'ensemble des contributions, mette en évidence les lignes directrices des propositions, en gras et en couleurs.

3/ L'approfondissement des sujets

3.1. La question des circulations :

Timothé TURQUIN de l'agence Alphaville rappelle : trois des ailes du bâtiment Pinard ont une largeur de seulement 8 mètres ce qui est plus étroit que les gabarits habituels de salles de classe et circulations. Il peut être envisagé de reporter les circulations à l'extérieur du bâtiment afin de disposer de salles de classes plus grandes. Il s'agirait alors d'imaginer des porosités ou des coursives pour un rapport intérieur/extérieur en lien direct avec la cour d'école. La question est donc de savoir si les espaces de circulation doivent se situer à l'intérieur du bâtiment ou peuvent être en extérieur, les classes ouvrant directement sur la cour ou des coursives. Quelle que soit l'option envisagée, l'évacuation et tous les systèmes de sécurité sont respectés.

Les participants sont largement favorables à l'option « extérieure » .

- Une précision est néanmoins demandée au sujet de la protection des enfants face aux intempéries.
- Jeanne LACOUR de l'agence ANYOJI-BELTRANDO précise : en général une coursive est ouverte sur l'extérieur. Si parfois elles sont couvertes, il ne s'agit en aucun cas d'un préau couvert. Dans le cadre de la conservation du patrimoine, pour ne pas le dénaturer, les Architectes des Bâtiments de France, garants de la préservation des bâtiments, ont demandé à ce que les modifications extérieures soient les plus légères possibles. Aussi, clore des coursives n'est pas envisageable dans le cas présent.
- En réponse à l'interrogation d'un autre participant, Timothé TURQUIN de l'agence Alphaville: la question mérite néanmoins d'être posée. Il précise toutefois que chaque salle de classe doit avoir deux dégagements, une sur le couloir (intérieur ou extérieur) et une sur la salle de classe voisine. Si l'option « coursives » est envisagée, il faut évidemment considérer la saisonnalité de ce mode de sortie, notamment pour les 3 à 4 mois par an pendant lesquels il fait très froid, en pensant à des alternatives possibles par la seconde sortie.

Témoignage/Expérience citoyenne : Un membre du groupe témoigne de son expérience positive en tant que collégien en Irlande dans un établissement scolaire conçu avec des coursives. Cela permet aux enfants une relation plus dynamique avec leur environnement, sans être impactés par les intempéries.

- Une participante souhaite également avoir des précisions sur le positionnement des coursives: seraient-elles seulement en rez-de-jardin ou à tous les niveaux? Un autre participant souhaite savoir si des coursives vitrées sont envisageables pour agrandir les espaces de salle de classe.
 - Jeanne LACOUR de l'agence ANYOJI-BELTRANDO indique : dans le cadre des discussions avec les ABF, il a été conclu qu'il n'y aurait pas d'épaississement du bâtiment. Le fait de faire des extensions par les planchers, de les couvrir même avec des parois vitrées serait considéré comme un épaississement. Si la solution de coursives à l'extérieur est envisagée c'est aussi pour réussir à dégager des espaces traversants qui puissent se trouver entre un mur vitré et un mur non vitré. Si coursive il y'a, elles seront forcément ouvertes.
 - Timothé TURQUIN de l'agence Alphaville précise : ce scénario de positionnement des classes avec une coursive est envisageable mais il s'agit effectivement d'un rapport dedans/dehors différent de ce qui se fait dans d'autres établissements. Il indique que d'autres espaces en dehors de l'école pourraient également profiter de ces extensions.

Témoignage/Expérience citoyenne : Des écoles à l'étranger mettent aussi en place ce type d'organisation. Elles sont réalisées pour permettre d'accéder plus simplement aux salles de classes

tout en gagnant de la place. De plus, dans les écoles maternelles, les bâtiments sont souvent sous dimensionnés et par conséquent il faut trouver des solutions pour dégager de l'espace. Il est ainsi nécessaire de bien anticiper les besoins avant la conception. Enfin, les concepteurs doivent prêter attention à ce que dans le cas de coursives celles-ci n'empiètent pas trop sur la cour afin de laisser aux enfants tout l'espace nécessaire pour se dépenser lors des temps de récréation.

Une proposition émerge : installer toutes les classes élémentaires au RDC pour utiliser de manière optimale la cours de récréation comme une grande coursive (les salles de classes maternelles étant plus modulables dans leur forme), d'autant plus qu'il est mentionné la possibilité d'aménager un 2ème petit couloir à l'arrière des salles.

- Timothé TURQUIN de l'agence Alphaville : c'est un scenario envisageable. Cependant, dans la plupart des scenarios proposés par les citoyens lors du jeu de l'aménageur, la préférence allait davantage vers des locaux ouverts au public en rez-de-jardin afin qu'ils soient directement en contact avec l'espace cour et jardin. Mais les deux scenarios sont intéressants.
 - Jeanne LACOUR de l'agence ANYOJI-BELTRANDO: la cour ne pourrait pas être définie comme coursive auprès d'un architecte étant donné que dans ce cas précis il n'y a pas besoin de la matérialiser. Il est cependant envisageable de parler de circulations extérieures plutôt que de coursives.

Un membre du groupe souhaite savoir si une coursive est forcément couverte.

• Anne CARNAC, chef du projet Saint-Vincent-de-Paul à PBA indique qu'il est fréquent de retrouver dans les immeubles des coursives les unes au-dessus des autres, celle du dessus couvrant celle du dessous. Elle précise que dans le cas présent, ce ne sera pas forcément le cas, car une fois le niveau N+1 atteint il n'y aura rien au-dessus. De plus, elle rappelle la nécessité de rester dans un principe de légèreté, d'ensoleillement des classes... de fait, si les coursives sont couvertes, l'entrée de la lumière sera réduite.

Synthèse

Les participants se prononcent **favorablement sur les circulations extérieures**, de manière à laisser une place importante aux salles de classes. Deux scénarios sont émis :

- Une circulation extérieure formée naturellement par la cour à condition que toutes les salles de classes de l'école élémentaires soient positionnées en RDC;
- Des coursives discrètes, abritées mais pas fermées.

A charge pour les professionnels de trouver la meilleure solution pour les circulations

3.2. La mutualisation des équipements avec des pratiques externes

Pour contextualiser le second sujet à débattre, Timothé TURQUIN de l'agence Alphaville rappelle que le principal enjeu de l'équipement réside dans la mutualisation d'un maximum d'espaces. Il s'agit d'une de ses spécificités malgré les difficultés que cela peut engendrer (gestion, sécurité...). Le réfectoire, par exemple, hormis l'accueil des élèves durant l'heure du déjeuner, peut trouver un autre usage les soirs et le week-end. Qu'y fait-on ? Qu'y accueille-t-on ? Quelles sont les horaires d'ouverture ?... L'espace bibliothèque/médiathèque doit-il être un espace exclusivement réservé à une offre de lecture ciblée sur la jeunesse ou faut-il prévoir une section « adultes », un espace multimédia ? Les préaux situés en rez-de-jardin doivent-ils être adaptés à des usages extérieurs ? Comment faut-il les équiper pour qu'ils soient utilisables ? Installe-t-on des espaces ouverts au public, donc mutualisés les soirs et le week-end en rez-de-jardin ou privilégie-t-on les salles de classes sur cet espace ?

Sur la question de la mutualisation du réfectoire, les avis des participants sont partagés.

- Certains émettent un point de vigilance sur la logistique que cela imposerait de déplacer les tables et les chaises tous les jours.
- Timothé TURQUIN de l'agence Alphaville: il y a plusieurs hypothèses de mutualisation: il ne s'agit pas forcément d'une mutualisation quotidienne mais elle peut par exemple être envisagée seulement le week-end. Une école aux Mureaux utilise, par exemple, le réfectoire comme salle polyvalente du quartier. Un local permet de ranger le matériel nécessaire pour les festivités et un meuble à roulettes a été créé pour le déplacement. Il précise que si l'on souhaite que certains espaces accueillent d'autres activités que leur fonction initiale, il est nécessaire de les identifier pour anticiper les éventuels mobiliers et aménagement induits par cette double utilisation.
- Un membre du groupe approuve l'idée d'un réfectoire pouvant ponctuellement servir de salle de fêtes, s'appuyant sur le fait que l'espace est d'ores et déjà doté d'une cuisine et d'un point d'eau. Le réfectoire pourrait aussi servir de lieu de restauration plutôt à destination sociale, le soir et le weekend comme en Russie où des cantines de quartier favorise une vraie convivialité de voisinage. Néanmoins, le réfectoire n'est peut-être pas un espace adapté pour prévoir une mutualisation avec des usagers externes, même si cette mutualisation permettrait d'enrichir les pratiques.
 - Timothé TURQUIN de l'agence Alphaville précise que l'intention est précisément de travailler sur l'adaptation des des espaces dans le respect des règles d'hygiène. Il s'agit d'une perspective à explorer.

Témoignage/Expérience citoyenne : La cafeteria universitaire du CROUS qui de 14h à 21h se transforme en espace de travail/espace collaboratif où les gens peuvent venir étudier librement avec un accès Internet est un exemple de réfectoire mutualisé à Paris, mélangeant les tranches d'âges et différents publics.

Sur la question de la mutualisation de l'espace bibliothèque/ médiathèque, les participants sont plutôt favorables

 Le groupe échange d'abord sur la localisation des bibliothèques et médiathèques les plus proches dans le 14^{ème} arrondissement : la bibliothèque Brassens (spécialisée jeunesse) et celle de Port Royal. et concluent sur le fait que le quartier ne semble pas suffisamment doté en bibliothèque/médiathèque. • La mutualisation de l'espace « bibliothèque » intéresse certains. Cela permettrait aux enfants qui ont découvert des livres à l'école de revenir à la bibliothèque le week-end avec leurs parents. Il peut être pertinent alors de proposer une section « adulte ».

Sur la question générale de la mutualisation, il est porté à l'attention du groupe par l'un des participants que le bâtiment PINARD est avant tout une école et qu'il faut par conséquent penser en premier lieu aux enfants et à leur sécurité. Une fois ce préalable acquis tous les espaces qui peuvent être mutualisés seront intéressants. Lors du précédent atelier, il avait été évoqué une salle polyvalente et un office traiteur au rez-de-chaussée du bâtiment, lesquels pourraient se situer à proximité de la cantine et de la cuisine afin de ménager des possibilités d'usages pour l'avenir. Il faut penser l'aménagement en anticipant d'éventuelles mutualisations d'espaces.

Synthèse

Les participants sont favorables à la mutualisation des espaces à la condition que l'espace scolaire/crèche n'en pâtisse pas.

- Ils expriment des réservent concernant la mutualisation du réfectoire.
- Ils se disent en revanche favorables à l'ouverture vers l'extérieur de l'espace bibliothèque/ médiathèque.

3.3. La mutualisation de la cour de récréation

La réflexion porte sur le partage de la cour de récréation avec un public extérieur le soir et le weekend ? En dehors des heures d'école, que fait-on dans la cour ? A qui est-elle ouverte ? Quels équipements peut-on y trouver en complément de ceux présents sur l'espace public ? Quels aménagements imaginer pour en faire une cour « oasis », un espace de verdure et de fraicheur au cœur du quartier ? Quelle séparation imaginer entre la cour de récréation des maternelles et des élémentaires ?

Les premières réactions se focalisent sur les questions de sécurité. Pour un membre du groupe, la cour de récréation ne doit pas être ouverte au public.

Timothé TURQUIN de l'agence Alphaville : dans beaucoup de pays, et notamment en Europe du Nord, les cours d'école sont des squares publics. Cela renvoie évidemment à des cultures différentes mais il existe des exemples et des perspectives à explorer. Il poursuit en indiquant que la polyvalence, l'ouverture, la mutualisation posent bien évidemment des questions en termes de sécurité. L'enjeu porte néanmoins sur une ouverture de la cour de récréation hors des temps scolaires, c'est-à-dire le soir et le week-end. Il spécifie que le bâtiment possède deux porches : ils peuvent être fermés si nécessaire ou ouverts pour que la cour fonctionne avec l'espace public quand les enfants ne sont pas à l'école.

Dans un second temps, des propositions sont formulées concernant **des espaces de verdure.** La cour pourrait accueillir **un jardin partagé** qui soit utilisé à la fois par les personnes extérieures et les enfants. Il serait situé dans un coin de la cour, afin qu'il n'empiète pas sur l'espace de jeux des enfants. Pour éviter que seuls les enseignants soient responsables de son entretien, sa gestion incomberait aux externes. Cette proposition ne fait cependant pas l'unanimité. Les enfants en récréation ont besoin d'espace : ils courent, ils jouent au ballon..., davantage qu'ils n'ont besoin de cultiver un jardin.

Témoignage/Expérience citoyenne : Une participante fréquente un jardin partagé attenant à une aire de jeux pour enfants et que ces derniers adorent y venir pour courir, cueillir des fruits, se cacher... Il s'agit d'un contact avec la nature offert par les adultes.

- Un consensus est finalement trouvé : les deux espaces peuvent être complémentaires : la cour (l'essentiel de l'espace) pour courir et le jardin partagé (dans un coin) pour sentir, découvrir...
- La présence d'arbre et de végétation reste néanmoins importante pour certains, sous réserve que d'autres espaces verts n'aient été prévus sur le projet Saint-Vincent-de-Paul. La cour pourrait alors se transformer le soir en espace culturel et sportif avec des activités spécifiques et plus originales.
 - Jeanne LACOUR de l'agence ANYOJI-BELTRANDO: la cour d'école se trouvera audessus du gymnase ce qui nécessite d'avoir une hauteur libre assez importante. Techniquement, dans l'épaisseur de la structure, il sera impossible de planter des grands arbres. De plus, il existera un jardin de 4 000 m2 au centre du quartier, en croix le long des bâtiments réhabilités.

Témoignage/Expérience citoyenne : Près du jardin Atlantide (au-dessus de la gare Montparnasse), il existe des arbres plantés dans des grands pots. Il s'agit peut-être de la solution à imaginer dans le cas présent.

Sur la question de la matérialisation de la séparation entre les cours des maternelles et des élémentaires, les participants se prononcent pour une séparation. Il est suggéré que la séparation soit constituée de verdure avec une haie vive/une séparation végétale.

Au sujet des aménagements à prévoir dans la cour de récréation, pour un accès au public, le soir et le week-end, les avis sont partagés entre ceux qui souhaitent des aménagements et ceux qui estiment qu'il faut préserver l'espace le plus libre possible pour permettre à la fois aux enfants de courir et envisager des usages les plus diverses. Les propositions sont les suivantes :

- couvrir la cour pour faciliter les pratiques sportives par les associations en recherche d'espaces disponibles dans le quartier.
- o prévoir des jets d'eau/ des brumisateurs pour les journées très chaudes, sous forme d'aménagements éphémères (l'été pour ne pas encombrer l'espace de la cour durant les saisons moins chaudes). Cette proposition est contre-argumentée, en rappelant que l'idée avait été envisagée en toiture sans que la proposition soit finalement retenue car il s'agit d'une installation qui ne sert que deux mois dans l'année et nécessite des cabines pour que les enfants se changent.
- o préserver l'espace d'un seul tenant, en conservant cette cours exceptionnellement grande.
- Une proposition d'aménagements légers est faite, comme un mur d'escalade sur les franges de la cour de récréation,. L'idée intéresse, d'autant plus que l'arrondissement est sous équipée dans ce type d'infrastructure. Néanmoins, outre les questions de sécurité liées à cette infrastructure et à sa difficile protection, les questions d'ingénierie et d'entretien posent problèmes.

Témoignage/Expérience citoyenne : un mur d'escalade doit faire au minimum 7 mètres de hauteur. De ce fait, il doit se trouver dans le gymnase. Son emprise est de 2 mètres sur la surface (c'est à dire la largeur des matelas) car il est réalisé sur le mur. En-dessous de 7 mètres, il ne s'agit pas d'un mur mais d'un pan de bloc. Si un tel équipement se trouve dans la cour de récréation, il faudrait en permanence des matelas de 40 cm en dessous. Il existe un exemple assez parlant de mur d'escalade extérieur non entretenu dans le 18ème arrondissement.

• bénéficier d'un petit aménagement pour du théâtre urbain, des concerts dans la cour. Plutôt que d'avoir des jeux en métal ou en plastique, le théâtre pourrait aussi servir de terrain de jeux aux enfants pendant la récréation.

Témoignage/Expérience : Dans le 14^{ème}, l'école Jean Zay accueille des cours de sport en soirée, à partir de 17h30 on peut y faire du sport le soir, attestant de la pertinence de mutualiser ces espaces pour des pratiques tant sportives que culturelles ou artistiques.

Sur la question des horaires d'ouverture de la cour au public, il y a unanimité sur l'horaire de fermeture, maximum 22h en semaine, et ponctuellement plus tard le week-end, prenant en compte la tranquillité du voisinage. Cette question a tout de même été débattue.

Témoignage/Expérience citoyenne: Une ouverture de la cour de récréation tard le soir ne sera pas forcément source de nuisances pour le voisinage. En effet, dans le quartier, il existe un jardin où les gens prennent grand plaisir à venir le soir et les soirées se passent dans le calme et la sérénité.

Sur la question du public accueilli dans la cour de récréation en dehors des heures scolaires, les participants souhaitent une vigilance sur le maintien de la propreté de l'espace pour que les enfants évoluent dans un endroit sain. Pour s'assurer de cela, seules les associations présentes dans le Super-Equipement pourraient y avoir accès : pour faire du sport, les usagers du Club du 3^{ème} âge, les enfants et professionnels de la halte répit...Deux points de vigilance sont émis :

- La cour doit rester d'un seul tenant si l'on part du principe que l'espace cour est utilisé par les associations pour permettre les pratiques sportives.

- La cour ne doit pas être accessible à une population de jeunes adultes afin d'éviter d'y retrouver trop de mégots ou autres cannettes. Il est toutefois rappelé que la tendance va vers l'interdiction de fumer dans les espaces publics.

Synthèse

Les participants se **prononcent favorablement à l'ouverture aux externes de la cour de récréation**, en dehors des temps scolaires, à certaines conditions :

- Une vigilance sur le maintien de la propreté de l'espace pour que les enfants puissent retrouver tous les matins une cour de récréation propre.
- Une fermeture de l'espace à 22h en soirée la semaine pour éviter toutes nuisances sonores pour les futurs habitants et riverains

Sur les aménagements mutualisés de la cour, les propositions sont variées :

 Des aménagements légers pour laisser à la fois aux enfants un maximum de place pour s'amuser et envisager des activités autres les plus variées possibles (sportives, culturelles, artistiques...)

Deux idées rassemblent le groupe :

- La proposition de végétaliser la cour d'une manière ou d'une autre que ce soit sous la forme de haie ou de mur végétal. Il est toutefois précisé qu'il faut penser cet aménagement végétal pour qu'il ne prenne pas trop de place.
- L'idée d'un théâtre urbain dans un coin de la cour qui serait en soi un terrain de jeux pour les enfants et permettrait de pouvoir donner des concerts ou spectacles en soirée.

D'autres propositions sont plus controversées :

- Un mur d'escalade : même si beaucoup estiment qu'il s'agit d'une infrastructure qui manque dans le quartier, la cour de récréation ne semble pas être l'endroit idéal pour le prévoir. Il est suggéré de l'installer dans le gymnase.
- Les jets d'eau/brumisateurs sont estimés trop contraignants en termes de place au regard du temps d'utilisation sur l'année (2 mois/ an).
- La couverture de la cour de récréation, proposée notamment pour accueillir des pratiques sportives, est estimée comme occultant la lumière pour les salles du rez-de-chaussée

Sur le public accueilli en dehors des temps scolaires, la proposition d'ouvrir la cour aux associations et à ses adhérents qui fréquenteront déjà le Super-Equipement est jugée intéressante en termes de gestion. Elle n'est cependant pas exclusive et la possibilité d'une ouverture à tous est conservée.

D'autres points abordés :

- Il existe un vrai problème avec la climatisation qui n'est jamais pensée au stade de la conception des bâtiments. Il faudrait que l'aménageur prévoie un système de réfrigération notamment pour les enfants et les personnes âgées.
- Un point de vigilance est mis sur l'accessibilité de l'équipement pour les enfants polyhandicapés étant donné qu'ils sont tous appareillés.

- Jeanne LACOUR de l'agence ANYOJI-BELTRANDO : tous les établissements recevant du public sont soumis à la réglementation VRP.
- Un membre du groupe propose de mettre en place des machines à laver mutualisées dans les immeubles.
 - Timothé TURQUIN : a priori, le Super-Equipement n'accueillera pas de logements mais l'idée peut être conservée pour d'autres bâtiments du projet Saint-Vincent-de-Paul
 - Corinne MARTIN, directrice de la communication et de la concertation à PBA précise que cette question des communs va traverser tout le projet. Chaque programme va devoir définir des espaces collectifs, mutualisés à l'échelle de l'immeuble voire du quartier.